

UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE D'EXCELLENCE, AU SERVICE DE CHAQUE CITOYEN

CHEMIN PARCOURU

Les réformes menées ont permis de moderniser l'administration grâce à la digitalisation de plus de 250 services et d'améliorer les conditions de travail des agents de l'Etat. Cela se traduit par :

- La revalorisation salariale engagée depuis 2022 (plus de 60 milliards de FCFA par an) et la régularisation de milliers d'agents
- Le renforcement du capital humain de l'État, à travers la structuration de dispositifs de formation et de perfectionnement des cadres et agents publics (formation initiale et recyclage)
- Le renforcement des ressources humaines de la fonction publique, avec plus de 56 000 agents recrutés depuis 2016, dans des conditions de transparence accrues et des délais réduits
- L'amélioration des pensions et prestations sociales, avec des délais de liquidation fortement réduits et un paiement désormais sécurisé par virement
- La modernisation du patrimoine administratif avec la construction de la Cité ministérielle de Cotonou et de cités administratives départementales visant à regrouper les services et améliorer l'expérience des usagers
- La généralisation de la gestion axée sur les résultats et le renforcement des institutions de contrôle à travers notamment la création de la Cour des comptes et des inspections générales, pour assurer la régularité et l'efficacité de l'action publique

PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

- **La généralisation complète de la dématérialisation des services publics d'ici 2033** (accessibles en 5 langues et réalisables en 3 minutes)
- **Le renforcement de capacité des ressources humaines de l'État** (rendre la formation continue systématique, étendre le nouveau système de gestion des archives du personnel de l'État, etc.)
- **L'achèvement de la construction de la Cité administrative d'Abomey-Calavi**



Cité Ministérielle

NOUVEAUX PROJETS

Pour continuer à bâtir une administration performante et tournée vers le service au citoyen, une nouvelle génération de réformes sera engagée, dont :

- **Le lancement d'un « Choc de simplification administrative »** pour réduire fortement les démarches, supprimer l'exigence de pièces délivrées par l'administration elle-même et appliquer le principe du « dites-le-nous une seule fois » | [Q Voir détails](#)
- **Le déploiement d'un mécanisme national de performance administrative** permettant aux citoyens d'évaluer la qualité de l'accueil et des services publics
- **La mise en place du Passeport Carrière Publique**, pour mieux gérer les compétences, valoriser le mérite et organiser des parcours professionnels clairs dans l'administration
- **Le lancement d'un programme de détection et de formation de hauts cadres**, destiné à préparer une nouvelle génération de responsables appelés à exercer des fonctions stratégiques au Bénin et à l'international



Choc de simplification administrative

- **Le principe du « dites-le-nous une fois » sera instauré** grâce à l'interconnexion des bases de données (état civil, fiscalité, registre de commerce, foncier, etc.), afin qu'aucune information déjà fournie ne soit redemandée aux usagers.
- **Les délais moyens de traitement des 20 démarches les plus utilisées par les citoyens et les entreprises** (permis de construire, titres fonciers, agréments, etc.) seront réduits d'au moins 50%.
- **Le suivi en temps réel de toutes les procédures sera généralisé**, avec pour objectif que 100% des démarches administratives soient accessibles en ligne d'ici 2030.
- **En plaçant l'usager au cœur d'une administration plus accessible, plus rapide et plus transparente**, ces réformes transformeront durablement la relation entre l'État et les citoyens et renforceront la confiance dans les institutions publiques



Bâtiment de la Préfecture au sein de la Cité administrative départementale d'Abomey